

Chômage, inflation et logique syndicale

Roger Dehem

Volume 25, Number 2, 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028131ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028131ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dehem, R. (1970). Chômage, inflation et logique syndicale. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 25(2), 321–324.
<https://doi.org/10.7202/028131ar>

COMMENTAIRES

Chômage, inflation et logique syndicale

Roger DEHEM

Les mémoires présentés au gouvernement fédéral par la Confédération des syndicats nationaux¹ et le Congrès du travail du Canada² révèlent la logique syndicale dans les circonstances économiques actuelles.

Dans le monde économique contemporain, les groupes de pression et les gouvernements s'affrontent. Chacun est mû par sa logique propre. Les patrons ont leur optique ; les gouvernements, leurs critères de décision ; les syndicats, leur éthique.

La conjoncture économique actuelle est particulièrement délicate pour les syndicats. Après une longue période de prospérité, d'expansion de l'emploi, d'augmentation des profits et des salaires, les prix ont accéléré leur hausse depuis 1966, et la réduction du chômage a induit une accélération de la hausse des salaires.

Depuis le début de 1969, toutefois, les gouvernements des Etats-Unis et du Canada ont réagi énergiquement à l'accélération de l'inflation. Cette politique encore en cours commence à montrer ses effets : baisse des profits, plafonnement des productions, baisse des commandes, augmentation du chômage. Ces phénomènes précèdent généralement le ralentissement de la hausse des prix et des salaires.

Ces réactions ne sont pas nouvelles. Elles sont conformes à un schéma connu depuis longtemps des conjoncturistes. Les forces du marché et du levier monétaire sont inexorables. Elles affectent les entreprises, les travailleurs, et menacent les hommes politiques.

La conjoncture actuelle pourrait être qualifiée de normale, en ce sens qu'elle est semblable à celles qui, dans le passé, ont suivi des périodes de prospérité et de plein emploi relatif. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il faille adopter une attitude fataliste à son égard, et attendre patiemment que la stabilité

DEHEM, Roger, professeur au département d'économie, Université Laval, Québec.

¹ *Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux au Gouvernement du Canada*, février 1970, 60 pp.

² *Mémoire présenté au Gouvernement du Canada par le Congrès du travail du Canada*, le 23 mars 1970, 48 pp.

des prix et le plein emploi se rétablissent tout seul. Nous ne sommes plus au 19^e siècle. Les autorités gouvernementales et monétaires interviennent, et il est dans la nature des choses que des pressions s'exercent sur elles pour influencer la conjoncture dans un sens ou dans un autre.

Comme les syndicats ressentent vivement le déclin conjoncturel sous la forme d'une résistance accrue des employeurs à leurs revendications, il est naturel qu'ils plaident auprès du gouvernement pour un relâchement de la politique anti-inflationniste. Il est de la nature de tout plaidoyer d'être partial, et de ne mettre en évidence qu'une partie de la réalité. Nous ne nous attarderons pas à faire la critique des arguments syndicaux qui visent à démontrer que ce ne sont pas les syndicats qui sont responsables de l'inflation, et que la résorption du chômage doit avoir priorité sur le ralentissement de l'inflation dans la politique gouvernementale.

La hausse des prix est un phénomène mondial depuis un quart de siècle. Elle résulte foncièrement de la priorité généralement accordée par les gouvernements au plein emploi sur la stabilité des prix. Ces deux objectifs sont toujours en concurrence, et les forces politiques en régime démocratique font que les gouvernements peuvent plus facilement survivre à l'inflation qu'à un chômage excessif persistant. Seuls des gouvernements autocratiques, comme celui d'Hitler, ou ceux de l'Europe de l'Est, peuvent imposer des contraintes suffisantes pour arrêter le glissement des salaires. Il est paradoxal qu'un gouvernement travailliste en Angleterre réussisse à imposer un niveau de chômage qui ne serait pas toléré d'un gouvernement conservateur.

Le problème chômage-inflation est sans doute le plus irritant de l'économie contemporaine. Lorsque l'économiste J.M. Keynes donna les recettes du plein emploi, en 1936, il supposa que les salaires nominaux demeureraient stables tant que la demande de travail ne dépasse pas l'offre. Si les syndicats se comportaient conformément à cette hypothèse, nous serions dans le meilleur des mondes : plein emploi et stabilité ou même baisse des prix.

La stabilité des salaires nominaux, ou même une hausse de ceux-ci dans la mesure de l'augmentation de la productivité, n'est pas un objectif syndical bien enthousiasmant. Les syndicats sont des institutions essentiellement revendicatives, combattives, qui ne pourraient demeurer vigoureuses dans la stabilité.

L'option chômage-inflation n'est toutefois pas inévitable. Certes, aucun pays démocratique n'a encore réussi à l'éviter d'une manière entièrement satisfaisante et permanente. Mais certaines expériences ont donné certains résultats tangibles, et suggèrent que des progrès institutionnels sont possibles, si on les voulait vraiment.

Les expériences de la Suède, depuis 1938, et de la Hollande entre 1946 et 1963, font contraste avec la loi de la jungle qui continue de prévaloir en Grande-Bretagne en matière de relations industrielles.

Bien que ni la Suède ni la Hollande n'aient pu échapper à l'inflation, l'on peut affirmer avec certitude que les syndicats n'y ont aucunement contribué. Les augmentations de salaires convenues au sommet entre les dirigeants patronaux et syndicaux ont toujours été en-deça des augmentations effectivement réalisées, telles que révélées par les statistiques. Les accords au sommet ont voulu freiner les augmentations de salaire. Ceci a facilité la réalisation du plein emploi, et a même donné lieu à un sur-emploi et un marché noir du travail en Hollande. Les forces du marché ont opéré un glissement des salaires au-delà des normes convenues au sommet. Les accords restrictifs au sommet ont donc eu un triple bénéfice : 1) le plein emploi a été maintenu d'une façon quasi-permanente ; 2) les salaires réels ont augmenté sensiblement ; 3) les grèves ont été évitées.

Si l'option chômage-inflation peut être évitée, il se pose une option pour les syndicats : ou bien ils préfèrent la loi de la jungle, telle que la situation actuelle, ou bien ils cherchent à mettre en place de nouvelles règles qui limiteraient leur liberté d'action. Dans le premier cas, l'option chômage-inflation subsistera, et le gouvernement ne pourra faire autrement que freiner la hausse des prix et des salaires par une politique monétaire et budgétaire sévère, telle que pratiquée actuellement. Dans la seconde hypothèse, celle d'un progrès institutionnel des relations industrielles et d'une politique salariale, le rêve du plein emploi permanent pourra finalement se réaliser au Canada sans qu'il faille y sacrifier la stabilité des prix. La recette est simple ; il suffit de vouloir l'appliquer.

Sans doute a-t-on des raisons de se montrer sceptique à l'égard de politiques de revenus. Les expériences réalisées ont toutes été plus ou moins décevantes, pour des raisons diverses. Ces raisons ne sont toutefois pas suffisantes pour abandonner tout effort de réflexion dans ce sens. L'expérience canadienne, américaine, britannique montre le coût de l'absence d'une politique salariale en termes de chômage, de hausse de prix et de taux d'intérêt.

Les syndicats peuvent imaginer toute espèce de prétextes pour ne pas s'engager dans la voie d'une concertation véritable indispensable à une politique de plein emploi permanent. Ils ont jugé bon de ne pas offrir leur concours à la Commission des prix et des revenus. Malgré tout ce que l'on peut dire à propos du contrôle des prix et des revenus, il n'en reste pas moins que, dans la conjoncture actuelle, le gouvernement ne dispose que des leviers monétaire et budgétaire pour freiner la hausse des prix. Ceci entraîne inévitablement du chômage. Le freinage de la hausse des prix et des revenus par ces leviers ne peut qu'être d'autant plus sévère, que les facteurs de hausse de prix à court terme se laissent moins discipliner. Ceci veut dire que si, par exemple, les syndicats négociaient en vue d'une norme de 5% d'augmentation annuelle plutôt que de 10%, le gouvernement et la Banque du Canada pourraient aussitôt relâcher les freins, et le chômage se résorberait.

Certes, l'on pourrait discuter longuement de toutes les causes externes et internes de l'inflation, et même démontrer que l'inflation au Canada

est en bonne partie importée des Etats-Unis. L'on pourrait alors discuter des moyens de se défendre contre l'inflation importée, notamment par une réévaluation du dollar canadien. Une telle politique, à laquelle nous acquiescerions, augmenterait encore la résistance patronale aux revendications syndicales.

Quelles que soient les causes passées et présentes de l'inflation, les syndicats font face à une option qu'ils essayent d'esquiver dans leurs mémoires au gouvernement. Ou bien, ils s'en tiennent à leur stratégie traditionnelle de revendiquer ce qu'ils jugent raisonnable en fonction des circonstances du moment, au risque de grèves coûteuses et de licenciements ; ou bien, ils recherchent les voies d'une programmation sociale, qui soumettrait les négociations à des normes d'intérêt commun, à l'avantage de *tous* les travailleurs. Ce n'est que dans cette deuxième éventualité que le C.T.C. aura raison de prétendre que « Les syndicats ne créent pas la pauvreté ».

LE SYNDICALISME CANADIEN (1968)

une réévaluation

Les objectifs syndicaux traditionnels et la société nouvelle (Jean-Réal Cardin — Gérard Picard — Louis Laberge — Jean Brunelle). Les structures syndicales et objectifs syndicaux (Stuart Jamieson — Philippe Vaillancourt — Roland Martel). La démocratie syndicale (Gérard Dion — Adrien Plourde). Les rivalités syndicales : force ou faiblesse (Evelyne Dumas — Gérard Rancourt — Raymond Parent). Le syndicalisme et les travailleurs non-syndiqués (Léo Roback — Jean-Gérin-Lajoie — F.-X. Légaré). L'extension de la formule syndicale à des secteurs non-traditionnels (Shirley B. Goldenberg — André Thibaudeau — Raymond-G. Laliberté — Jean-Paul Brassard). Le syndicalisme et la participation aux décisions économiques (Bernard Solasse — Jacques Archambault — Fernand Daoust — Charles Perreault). Les syndicats et l'action politique (Vincent Lemieux — Marcel Pepin — Laurent Châteauneuf et William Dodge). Le syndicalisme, la société nouvelle et la pauvreté (Hon. Maurice Lamontagne). Bilan et horizons. Annexes : Le syndicalisme au Canada ; la Concurrence syndicale dans le Québec.

Prix : \$5.00

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Case Postale 2447

Québec 2

Téléphone : 656-2131